

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Gouvernant de foyer / gouvernante de foyer		Code fonction 6.19.009	
2. But de la fonction Gérer administrativement les locaux d'habitation mis à disposition du personnel; diriger le personnel de maison attribué à l'entretien de ces locaux; exercer une surveillance sur le foyer des stagiaires.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la supervision du service logement du personnel (maison-employés), la prise des inscriptions pour les logements, l'attribution de chambres aux nouvelles employées; l'établissement d'une liste des nouvelles arrivées, l'accueil du personnel logé chez des particuliers et la réception des bagages; les recherches de chambres chez des privés, la fixation et l'adaptation du prix des chambres; - l'établissement et la tenue à jour de fichiers, de listes de mutation, de relevés de location, de statistiques; la vérification de cartes d'entrée, de départ et leur transmission aux services intéressés; - la vérification des prix des chambres, la communication à la section de gestion de tout changement d'adresse, des loyers abusifs; - la réception de factures du téléphone, des services industriels, la répartition aux locataires intéressés; - la prise de contact avec les logeurs, les règlements de conflits éventuels; - l'organisation des déménagements, l'évacuation des effets personnels en cas de maladie ou de décès; - l'exécution d'autres tâches requises par les supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	C	F	A	F	Cl. max. 10
Points	22	7	31	5	32	Total 97